6ème ANNEE · PRINCE-ALBERT, SASK., JEUDI 18 MAI 1916 · No. 10

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

ABONNEMENTS:
Un an (Canada)........$1.00
Un an(Etranger)fr7 50 $1.50
ANNONCES
La ligne (1ère insertion) $0.12
Insertions subséquentes 0.08
Mariage, Décès, Naissance. - - - - .25

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! · NOTRE LANGUE!

Le seul journal français de la Saskatchewan

RÉDACTION: 405, 13ème RUE
ADMINISTRATION 1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask.
Téléphone 2964

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., *Rédacteur en Chef.* · PUBLIÉ PAR LA CIE LA BONNE PRESSE LTÉE. · J.-P. DAOUST, *Administrateur*

Une importante décision pour les écoles séparées de la Saskatchewan

On se souvient des violentes polémiques soulevées au cours de l'hiver dernier sur la question scolaire par le Rév. McKinnon, pasteur de l'église presbytérienne de Régina.

Il s'agissait de l'amendement à la loi des écoles, spécifiant que les contribuables d'*une école séparée doivent payer leurs taxes à cette* école et non pas à *l'école* publique. Cet amendement fut retiré à la fin de la session comme n'ayant qu'une valeur explicative, jugée désormais inutile en vue de l'interprétation donnée par les cours supérieures dans le même sens que l'amendement.

La loi reste la même, disions-nous alors, et maintenant comme avant, ceux qui appartiennent à un arrondissement d'école séparée sont obligés par la loi de payer leurs taxes à l'école séparée.

Le Local Government Board vient de rendre une *décision* en faveur de l'Ecole Séparée de *Régina, qui confirme parfaitement* cette *interprétation.* Cette *décision* revêt une importance toute spéciale du fait qu'elle renverse un jugement de la cour de révision et maintient à la loi le sens explicatif que lui donnait l'amendement supprimé. Il est vrai que l'Ecole Publique de Régina en appelle de ce jugement à la Cour Supérieure et se déclare prête s'il le faut, à porter l'affaire jusque devant le Conseil Privé, comme le note aujourd'hui notre correspondant dans une autre colonne, mais le jugement rendu par le Local Goverment Board nous parait appuyé sur des raisons tellement irréfutables qu'il *ne peut qu'être confirmé,* et *ainsi notre position* se *trouverait fortifiée d'autant.*

L'espace ne nous permet pas de citer en entier le texte de ce jugement très élaboré, mais par l'analyse que nous en donnerons ci-dessous le lecteur pourra se former une idée assez complète des raisons qui ont motivé la décision du Local Government Board.

* * *

Un nommé A. Bartz, propriétaire catholique de Régina, était inscrit en 1915 comme contribuable de l'école catholique séparée de cette ville. En 1916, sur demande par écrit, il se fit inscrire sur le rôle de cotisation de l'école publique. La commission de l'école catholique séparée de Régina en appela à la cour de révision. Celle-ci ayant refusé de faire *droit à la réclamation, la commission scolaire catholique* porta sa cause *devant le tribunal supérieur du* Local Government Board et obtint jugement favorable.

Ce jugement dont la portée s'étend à toute la province démontre d'abord que les stipulations de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (de pacte fédéral) concernant les droits et privilèges des écoles séparées s'appliquent à cette province en vertu de l'Acte de la Saskatchewan, et que la Loi des Ecoles et la Loi des Cotisations Scolaires sont basées sur les Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest.

Pour déterminer dans quel sens sont pris les mots : "Protestant et Catholique Romain"*, on voit qu'à l'article* 41 de la Loi des Ecoles, ceux qui ont exclusivement droit de voter pour ou contre l'établissement d'une école séparée sont ceux "de même foi religieuse", c'est-à-dire catholique ou protestante, ce qui démontre que la dénomination religieuse constitue le point essentiel, le principe unique de séparation des districts scolaires.

On a prétendu que seuls les trois contribuables qui signent la pétition de séparation, ou tout au plus ceux qui votent en faveur, sont obligés de payer leurs taxes à *l'école séparée. Mais d'autre part* quand il s'agit de la formation d'un district d'école publique on reconnait que ceux qui s'y opposent sont obligés de payer leurs taxes comme les autres. La première objection présentée est futile: quand une taxe a été légalement imposée, elle oblige tout le monde, et l'on ne va pas demander le consentement personnel de chaque individu.

On a prétendu aussi, d'après l'article 39, que ceux seulement qui imposent les taxes, c'est-à-dire les membres de la commission scolaire, seraient *seuls* obligés de les payer. (On voit jusqu'où *peuvent aller* les arguties de *basoche lorsqu'il s'agit de restreindre les droits de* l'école séparée). Le Local Government Board fait bonne justice de cette seconde objection. Le mot "seulement", dit-il, dans ce cas signifie que *seulement la commission d'école séparée* et non pas la commission d'école publique, peut imposer des taxes aux contribuables de l'arrondissement d'école séparée.

Autre objection encore: le ministre de l'instruction publique peut donner ordre d'organiser un district d'école publique mais non un district d'école séparée; l'organisation d'un district d'école séparée serait donc simplement affaire de privilège. Le jugement fait observer en réponse que ce droit ou privilège en vertu de l'Acte de la Saskatchewan est acquis à une *"classe de personnes"*, de sorte que la minorité comme corps peut seule se séparer de l'école publique, mais l'individu comme tel ne le peut pas, et par conséquent l'individu doit se conformer au vote de la majorité soit dans l'arrondissement d'école publique soit dans l'arrondissement d'école séparée.

L'article 45 de la Loi des Cotisations Scolaires dit que "dans les arrondissements d'écoles séparées les immeubles *possédés par un* protestant et *occupés par un catholique, ou vice versa* sont cotisés au propriétaire" c'est-à-dire qu'il *n'y* a pas de choix alors, et il ne serait pas logique qu'il y ait choix plus tard.

L'article 34 de la Loi des Cotisations Scolaires dit que toutes les stipulations de la Loi des Cités ou des Villes s'appliquent dans les arrondissements scolaires de cités et de villes au sujet de la cotisation. Et l'article 409 de la Loi des Cités dit que le greffier doit accepter la déclaration du contribuable qu'il est contribuable de l'école publique ou de l'école séparée. Il *s'agit d'une déclaration de fait* et *non pas de* désir ou de volonté. La *religion à laquelle il appartient* détermine le district scolaire pour lequel il doit être cotisé. Si le greffier lui demande: "De quelle religion êtes-vous?" et qu'il réponde: "Je suis protestant", il faut qu'il paye ses taxes à l'école publique et c'est l'école publique qui est protestante, et il en est de même pour l'école séparée, si le contribuable en question est catholique et qu'il y a une école catholique séparée.

* * *

Voilà, en substance, l'importante décision du Local Government Board. *Nous avons tenu à la faire connaître* en détail et aussi clairement que possible, afin que toutes nos commissions d'écoles catholiques se rappelent bien qu'elles ont le droit et le devoir de faire inscrire sur leurs listes de cotisations tous les contribuables catholiques. Et tous les catholiques aussi doivent se rappeler qu'il leur est absolument défendu, et par leur conscience et par la loi elle-même, de se faire inscrire pour le support de l'école publique lorsqu'ils ont l'avantage d'avoir une école catholique séparée.

LA GUERRE

Marche des événements

MERCREDI 10 MAI

Succès naval allemand.—Deux torpilleurs allemands ont attaqué cinq contre-torpilleurs anglais au nord d'Ostende et ont réussi à endommager un de ces vaisseaux d'après le communiqué officiel allemand.

Chez eux.—On parle toujours de paix chez eux, après avoir tant parlé de guerre. La viande devient très rare en Allemagne, et à Berlin même la provision actuelle ne peut durer que quelques jours.

A Verdun.—L'activité a diminué à Verdun, et l'artillerie fait silence peu à peu. Après plusieurs jours d'une attaque infernale, l'Allemagne ne peut annoncer que la capture de quelques tranchées emportées au prix d'énormes pertes de vies. Les positions occupées se trouvent au nord-ouest du Mort-Homme, près de la colline 304. Ailleurs, les engagements sont de peu d'importance.

Enfin.—Après bien des démentis mensongers, beaucoup de pourparlers et sans doute devant l'irréfutabilité des preuves l'Allemagne admet officiellement le torpillage du Sussex par un sous-marin allemand, annonce que le commandant du sous-marin a été "convenablement puni", et offre aux Etats-Unis de réparer les torts commis.

Leurs pertes.—Les pertes des Allemands en hommes tués, blessés et disparus s'élèvent à 2,822,079 d'après les différentes sources d'informations.

Dans l'air.—Par suite de la rupture des amarres de plusieurs ballons captifs français, deux de ces ballons sont allés échouer dans le Hanovre, en Allemagne. Les équipages n'ont pas encore été capturés, dit l'officiel allemand.

Reddition de Kut-El-Amara.—Des détails de la capitulation du général Townshend indiquent que la faim en a été la cause, et que les Turcs traitent avec honneur les quatre généraux anglais capturés, font des échanges de prisonniers malades ou blessés, et ont amplement approvisionné la garnison militaire et civile. Le butin de guerre se chiffre à 40 gros canons, 20 canons à *tir rapide*, 5,000 fusils, 3 aéroplanes.

JEUDI 11 MAI

Les Turcs revendiquent une victoire.—Dans une bataille qui a duré plusieurs jours, depuis le 8 mai, les turcs ont repoussé les Russes dans le secteur du Mont Kope sur le front du Caucase. Les Turcs prétendent que les Russes ont reculé de 10 milles et ont perdu 300 hommes capturés. Ils annoncent aussi une attaque sur le camp russe de Baschkjoey, dont ils ont massacré les occupants.

A Verdun.—L'officiel français annonce une grande activité d'artillerie autour d'Avaucourt, à l'ouest de la Meuse, pendant qu'à l'est les Allemands ont subi un sérieux échec auprès de l'étang de Vaux.

Les Allemands disent avoir repoussé une attaque française au Mort Homme et au sud-est de la colline 304. Le nombre des prisonniers français pris depuis le 4 mai est estimé par les Allemands à 53 officiers et 1513 hommes.

On annonce une reprise de combat sur le front russe à Selburg et la capture de 500 mètres de tranchées à cet endroit.

Plus que jamais.—Il n'y a pas de doute que l'Allemagne cherche par tous les moyens à faire savoir aux neutres le grand désir qu'elle a de la paix, et qu'elle essaye de son mieux d'amener les nations neutres à venir la dépêtrer de la fâcheuse situation où elle se trouve. Son but en ce moment est de détacher une nation de l'Entente de la terrible coalition formée contre elle.

A Berlin—Les émeutes qui ont eu lieu à Berlin montrent que la fortune du kaiser chancelle de plus en plus dans sa capitale. Des cris "à bas le kaiser" ont été poussés à la grande manifestation organisée par le socialiste Liebknecht.

VENDREDI 12 MAI

Leur situation.—A noter l'obstination de la Hollande à mélanger tout ensemble, dans les nouvelles de sa presse, et l'annonce de la crise économique allemande qui devient un facteur sérieux dans la guerre, et les détails de ses efforts pour devenir le porte-voix de l'Allemagne chez les alliés et chez les neutres, pour les prier de se rendre aux invitations pressantes des Teutons en vue de la paix.

En masse.—Les Allemands ont l'amabilité de fournir aux Alliés le nombre exacte de leurs troupes sur le front ouest. Ils ont deux millions d'hommes, ni plus ni moins.

A Verdun.—Les Français se maintiennent avec succès sur la défensive à l'ouest du Mort Homme, d'où les Allemands ont vainement essayé de les déloger.

(A suivre en 4ème page).

Le débat bilingue aux Communes

Le grand débat annoncé sur la question bilingue à la Chambre des Communes a eu lieu la semaine dernière. Il a duré trois jours et s'est engagé sur une motion de M. Ernest Lapointe, député libéral de Kamouraska.

Cette motion, assez modérée, "tout en reconnaissant pleinement le principe consacrant les droits des provinces et la nécessité pour tout enfant d'acquérir une connaissance suffisante de l'anglais, suggérait respectueusement à l'Assemblée législative ontarienne qu'il serait sage d'assurer les enfants de descendance française qu'ils ne seront pas inquiétés dans le privilège qu'ils avaient d'apprendre leur langue maternelle". Disons tout de suite qu'elle fut battue par 107 voix contre 60.

Tout d'abord, M. Knowles, député libéral de Moose Jaw, un ancien clergyman, essaya de bloquer la discussion en déclarant la motion hors d'ordre. Le premier ministre, de son côté, exprima l'opinion qu'un tel débat ne pouvait produire rien de bon, mais était plutôt de nature à causer un malaise considérable. Sir Wilfrid Laurier, au contraire prit tout de suite une attitude très nette et favorable à la motion. M. Casgrain, *ministre des Postes, tout en protestant de son grand intérêt à la* question bilingue, se rangea fidèlement du côté de son chef. Le président de la Chambre émit l'avis que le point d'ordre soulevé par M. Knowles n'avait pas sa raison d'être, mais réserva néanmoins sa décision au lendemain.

Les *principaux orateurs qui* prirent part au débat furent: MM. Lapointe, sir Robert Borden, sir Wilfrid Laurier, Casgrain, Rodolphe Lemieux, Paul-Emile Lamarche.

M. LAPOINTE

M. Lapointe appuya d'un solide discours la motion qu'il avait proposée.

"Il n'y a aucun doute, dit-il, que le Règlement 17 procède lentement *mais sûrement à une chose,* l'étranglement de la langue française dans l'Ontario. D'après ce règlement, le français ne peut être enseigné que dans les écoles où il l'était avant 1912 et qu'avec le consentement de l'inspecteur, dont la décision est sans appel".

*Pour terminer il fit appel à l'es*prit public, lequel devrait inspirer aux Canadiens le respect des droits de tous, lequel seul est capable aussi d'élever une nation forte et puissante à l'encontre de la violence et du préjugé.

SIR ROBERT BORDEN

Le *premier ministre ne voit pas* en quoi le Règlement 17 est injuste envers les Canadiens-français de l'Ontario. On nous demande, dit-il, de passer un jugement sur des lois qui ne sont pas de notre ressort, sur des règlements que nous ne connaissons pas, d'admonester le *gouvernement* de l'Ontario, chose absolument impossible. Tout en concédant que la motion renferme bien des points acceptables, M. Borden croit que cette question n'aurait jamais dû être abordée pendant la guerre. Il conclut par ces mots: "Dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt des provinces du Dominion et en particulier dans l'intérêt de la province de Québec, *j'enregistrerai mon vote contre cette proposition."*

SIR WILFRID LAURIER

Le vieux chef libéral a prononcé un discours très important qui passe pour un des meilleurs de sa longue carrière.

Loin de moi la pensée, a-t-il déclaré, de nier le pouvoir souverain qu'a la *Législature de l'Ontario* de décider en dernier ressort de la question qui nous est soumise! Si je me lève, ce n'est pas pour donner des avis au peuple ontarien, mais pour plaider devant ce peuple la cause des sujets de Sa Majesté d'origine française établis dans cette province, et qui se plaignent d'avoir été *privés par une loi* récente de droits dont ils ont toujours joui, depuis que notre pays est passé sous la souveraineté de la Couronne britannique.

Je remercie la Providence d'avoir vécu assez longtemps pour voir l'alliance anglo-française scellée dans le *sang versé par* les deux nations pour la plus sainte des causes.

Après cette entrée en matière, le chef de l'opposition a évoqué l'histoire des 150 dernières années, disant que jamais il ne s'était élevé de différends au Canada durant 150 *ans, sur les questions d'éducation.*

Je ne chicanerai point le gouvernement, a-t-il ajouté, pour ne pas avoir désavoué la loi scolaire ontarienne. Le désaveu est un remède illusoire et négatif. Mais, sans blâmer le gouvernement de ne pas avoir désavoué la législation *récente adoptée dans l'Ontario,* je suis contrarié de voir que le gounement n'ait pas jugé opportun d'attirer l'attention du gouvernement ontarien sur les plaintes de la minorité, pour lui demander d'y accorder quelque attention.

On est sous l'impression que les Canadiens français ont quelque sinistre visée, qu'ils veulent faire maison nette dans la province d'Ontario. Qu'on se détrompe. Tous les Canadiens-français de l'Ontario n'ont qu'une voix pour réclamer seulement qu'on leur reconnaisse ce droit de faire apprendre le français à leurs enfants dont *ils jouissent depuis des siècles.* L'"Orange Sentinel," que je vais vous citer, prétend que le français n'a aucun droit dans l'Ontario. Je ne suis pas prêt à dire que mes compatriotes n'ont aucun droit dans l'Ontario, mais je puis affirmer à l'"Orange Sentinel" que les *Canadiens français ne s'embarrassent pas de la question de savoir* s'ils ont ou non des droits dans l'Ontario, quand il s'agit pour eux de répondre à l'appel aux armes et de prendre part à la présente guerre.

Le chef de l'opposition a fait appel, en terminant, au "fair play" *et à la générosité du peuple anglais.*

M. CASGRAIN

C'est le ministre des Postes qui s'est chargé de donner la réplique à M. Laurier. Il affirme sans rire que ce débat n'est pas autre chose qu'une manœvre politique des libéraux pour leur donner un coup de main aux élections de la province de Québec. La preuve, dit M. Casgrain, c'est qu'il n'est pas

(A suivre en 4ème page)

EN GARDE !

Voici, traduit aussi fidèlement que possible, le texte d'une lettre adressée récemment, aux secrétaires des diverses municipalités rurales de la Saskatchewan :

Municipalité rurale de Shamrock, No. 134.

le, 24 *avril* 1916

Au Secrétaire de la Municipalité rurale de........

Cher monsieur :

Auriez-vous l'obligeance, à la prochaine réunion de votre conseil, de lire la résolution suivante, adoptée par le conseil de cette municipalité-ci : et d'encourager les contribuables de chez vous à l'appuyer ?"

Votre, etc.

C. J. HENRY,

Secrétaire-Trésorier.

"Attendu que les enfants de cette province ne reçoivent pas de langue anglaise, une instruction adéquate, il est par les présentes, résolu d'envoyer au conseil de chaque municipalité rurale de la Saskatchewan, une circulaire le priant d'exercer une pression sur le gouvernement afin d'obtenir que tout l'enseignement dans les écoles de cette province et du Canada soit donné en anglais seulement, et qu'avant d'être engagé pour enseigner [illegible] quelconque, tout instituteur soit obligé [illegible] en anglais [illegible]"

[illegible]

Mais, il est bien permis de se demander s'il entre dans les attributions d'un conseil municipal de [illegible]

[illegible]

C. F. C. Il ne suffit pas d'élever une digue, il faut qu'elle soit construites de matériaux à toute épreuve. Les matériaux qui feront de notre chère A. C. F. C. une digue véritable, ce sont les membres dévoués, sincères, actifs, convaincus de la noblesse de leur cause, franchement décidés à faire dans l'intérêt commun, les quelques petits sacrifices que l'on attend d'eux. Ces membres, grâce à Dieu, souhaitons que l'A. C. F. C. les aura bientôt aussi nombreux qu'elle peut espérer les avoir. En attendant, qu'on me permette de dire: *en garde!*

H. E. NOËL.

REGINA, Sask.

—M. le docteur Paré, président du Cercle local de Storthoaks était de passage à Régina, jeudi dernier, ayant accompagné une de ses clientes à l'hôpital des Sœurs Grises.

—M. l'abbé A. Benoit est parti pour un voyage dans l'Est, samedi dernier. Il se rendra dans plusieurs endroits de l'Est du Canada, et des Etats-Unis. Ce voyage en est un d'abord de repos, puis d'affaires, vu que M. Benoit s'occupera de la Compagnie Canadienne de Colonisation, Limitée, qui vient d'être lancée, et dont les actions sont maintenant sur le marché. Si personne ne le devance, votre correspondant reviendra sur ce sujet, non pas du voyage de M. Benoit, mais du projet de colonisation dont il est le père.

Votre correspondant [illegible] pour parler de cette question de colonisation,—ne serait-ce que sous forme de nouvelle [illegible] que M. l'abbé Benoit s'est rendu mardi dernier, le 9 mai devant le cercle de Regina à son assemblée régulière, et y a expliqué le but et les moyens d'action de la Compagnie Canadienne de Colonisation, Limitée. Les membres du cercle ont pu constater [illegible] l'immense envergure de ce [illegible] de rapatriement. Ils ont pu juger du [illegible] de son succès pour les catholiques, et pour les Franco-Canadiens, qui ont toutes les raisons d'y voir une force qui leur aidera à stabiliser leur état en [illegible] nationalité, et à rendre [illegible] leur service d'organisation. Le salut de la race ne saurait être placé entre les mains de ceux qui crient: Gare! et qui se sauvent à toutes jambes dans les [illegible] ils peuvent à leur aise flatter leur égoïsme et soigner leurs appétits. Il doit être livré au [illegible] de ceux qui s'efforcent d'établir des œuvres permanentes, des œuvres d'un caractère qui commandent la confiance et assurera nos espérances. Nous sommes menacés de tous les côtés. Nos ennemis nous attaquent par tous les [illegible] négation de nos droits [illegible] ostracisme systématique de la [illegible] violation des usages [illegible] tendant de limiter l'usage de la langue française [illegible] province de [illegible] tentant de faire du Canada [illegible] pays. [illegible]

[illegible]

M. M. J. Poirier, président du [illegible] prochaine réunion du cercle [illegible] rapports avec le monde des affaires". M. Poirier a déjà traité [illegible] à Montréal, et [illegible] augmenté son expérience. [illegible] sommes "assurés" d'un travail intéressant [illegible]

—Mgr Mathieu est revenu d'un voyage d'un semaine à Saskatoon et Edmonton.

—Le Père Daly a lu, dimanche au prône la Bulle établissant l'archidiocèse de Régina, et nommant Sa Grandeur Monseigneur O. E. Mathieu, premier archevêque.

Le Révérend Père Daly a fait la lecture de cette Bulle aussi en langue vulgaire aux nombreux fidèles qui assistaient à la sainte messe. Il leur a fait comprendre ensuite l'honneur qui rejaillissait sur leur diocèse encore tout nouveau par ce changement aussi précieux qu'inattendu: la reconnaissance qu'ils devaient avoir envers le Souverain Pontife pour cette grande faveur: le respect et l'affection dont ils devaient envelopper leur archevêque qui leur était si dévoué: enfin les actions de grâces qu'ils devaient rendre à Dieu pour toutes les nombreuses faveurs qu'il avait répandues sur l'archidiocèse depuis les premiers jours de son existence.

Les fidèles ont écouté avec grande attention la lecture de cette Bulle si importante et ont goûté les conseils pratiques que leur a donnés leur bon curé et qu'ils s'efforceront de suivre.

—Mardi matin il y aura profession religieuse au couvent de Forget présidée par S. G. Mgr Mathieu.

—De passage à l'archevêché la semaine dernière, les abbés, Nap. Poirier, Chs Poirier, E. Bonny, V. Rahard, L. Adam, J. Pander, RR. PP. Hauerberg, Gabriel et les abbés A. Fortin, S. Coupal et Chaput.

—M. l'abbé A. Benoit, procureur de l'archevêché est parti pour l'Est samedi. Il sera absent cinq ou six semaines.

—La Commission scolaire papale de Régina a résolu de porter devant la Cour Supérieure en banc de la Saskatchewan la décision du Local Government Board sur la question de la cotisation des contribuables en matière scolaire. Le Board a décidé—et le jugement a été rendu public—que ce qui doit servir de guide au cotiseur en préparant son rôle de cotisation, c'est la "foi religieuse", c'est-à-dire que dans un arrondissement scolaire où est établie une école de la minorité religieuse—soit catholique comme dans le cas de Régina, Prince-Albert, Moose-Jaw, Saskatoon, ou soit protestante comme dans le cas de Duck Lake, Forget—tous les contribuables de la foi religieuse de la minorité établissant cette école, doivent payer leurs taxes à cette même école et il a appuyé cette décision non seulement sur le bon sens et la justice mais sur la législation scolaire qui nous régit, articles 39 et 41 de la Loi des Ecoles, articles 34 et 45 de la Loi des Cotisations, article 109 de la Loi des Cités lesquels articles ne sont qu'un acheminement dans la direction donnée par les Ordonnances des Territoires.

De son coté la Commission Scolaire Publique de Régina prétend que tout contribuable est libre de faire un choix entre l'école publique et l'école séparée. De là l'appel devant la Cour Suprême en banc. Advenant une décision de la Cour Suprême favorable au jugement du Local Government Board, l'appel [illegible]

DUCK LAKE, Sask.

[illegible]

[illegible] ses forces déclinèrent de jour en jour. [illegible] Il mourut âgé de 71 ans. Ses funérailles furent des plus imposantes tant par la solennité de la cérémonie que par l'immense concours de paroissiens et d'amis qui y prirent part pour donner une suprême marque de sympathie au regretté défunt et à sa famille désolée.

———:o:———

Beaucoup ne se livrent aux entraînements des sens que parce qu'ils n'ont pas éprouvé les délices de l'esprit.

Feuilleton du "Patriote de l'Ouest" No. 3

BERTRAND DE SIVRAY

SUR LE DECLIN

(Suite)

Depuis cette époque, le séminariste n'osait plus parler de son frère, sauf lorsque sa mère venait le voir. Alors Céline ouvrait son cœur à son enfant, lui disait sa souffrance de cette rupture et Clément trouvait les mots qu'il fallait pour la consoler.

— Ne vous désolez pas, maman, disait-il, vous verrez que tout cela se terminera quelque jour. C'est une épreuve que Dieu vous envoie: supportez-la avec patience: Il y mettra peut-être plus tôt que vous ne le pensez.

Mais vois, mon enfant, comme c'est triste, ajoutait-elle en pleurant, j'ai deux petits enfants et je ne les connais pas !

Vous les connaîtrez, chère mère, et vous les gâterez beaucoup, beaucoup, pour rattrapper le temps perdu.

Céline retournait alors au moulin toute rassérénée et escomptant des jours heureux qui s'écouleraient entre ses enfants et ses petits enfants.

Au séminaire, Clément Drès continuait à se préparer au saint ministère par une vie d'austérité et de vertu.

Il avait reçu les ordres mineurs et avait été tour à tour: portier, lecteur, exorciste et acolyte. Déjà aussi il portait la tonsure qui est moins un ordre qu'une préparation aux ordres, un premier pas vers l'état ecclésiastique.

C'était un acheminement vers des fonctions plus hautes et plus saintes: son intelligence s'initiait chaque jour davantage à la science sacrée: son âme, toute pétrie de piété se rapprochait toujours un peu plus du divin modèle!

Enfin, vint l'heure bénie où Clément Drès reçut le premier des ordres majeurs: le sous-diaconat.

Il allait donc porter l'habit ecclésiastique, cet habit qui lui rappellerait à chaque instant qu'il appartenait à une élite,à une milice de choix et qu'il devait s'en montrer digne.

A vingt et un ans, le jeune homme était sous-diacre: à vingt-deux ans il fut diacre. Il eut alors des obligations plus grandes: mais aussi des pouvoirs plus étendus: il servait le prêtre à l'autel, chantait l'Evangile, pouvait porter le Saint-Sacrement, enfermé dans le ciboire ou dans l'ostensoir.

Ce furent de bien douces années pour Clément Drès; il se sentait tout près de Dieu!

Mais l'heure à laquelle il aspirait allait bientôt sonner : celle de l'ordination.

Alors seulement il aurait le droit d'exercer les fonctions sacerdotales.

Oh! Pouvoir se consacrer au salut des âmes, prêcher la sainte parole qui ramène à Dieu les brebis égarées, baptiser, remettre les péchés des hommes, offrir le Saint-Sacrifice, pouvoir célébrer la messe pour les vivants et pour les morts, se nourrir de Jésus-Christ et en nourrir les autres: telle serait sa vie, sa mission désormais, mission splendide entre toutes qui inondait par avance son cœur de joie!

—Oui, pensait Clément Drès, je puis dire avec Saint Ambroise: "J'ai choisi une profession divine et qui déifie celui qui l'exerce!"

III

Ce fut par une claire journée de printemps que les Drès quittèrent le moulin pour aller assister à l'Ordination de leurs fils. La cérémonie devait avoir lieu à la Cathédrale, le samedi saint, veille de Pâques.

A l'insu de ses parents, Clément avait écrit à son frère, lui demandant de venir avec sa femme et ses enfants.

Il comptait beaucoup sur cette réunion pour une réconciliation qui ferait entrer le bonheur au foyer paternel.

Chaque jour, dans ses prières, il demandait à Dieu la réalisation de ce vœu. Il lui semblait que ce serait d'un bon augure pour sa vie d'apostolat.

N'est-ce point la tâche du prêtre de faire taire les haines, de calmer les rancunes, de semer autour de soi la concorde et la paix?...

Trois jours avant la belle cérémonie qui allait à jamais le lier à Dieu, Clément Drès entra en prières. Par le jeûne et la retraite, il se prépara à recevoir dignement le saint sacerdoce.

Enfin le jeune homme salua l'aube du jour bénit. La Cathédrale regorgeait de monde lorsque le Clergé fit son entrée. Les parents des diacres postulants étaient venus nombreux, mais il y avait aussi beaucoup de fidèles, heureux d'assister à une aussi belle et aussi touchante cérémonie.

Denis Drès et Céline, très émus tous deux, s'étaient placés aussi près du chœur que possible, afin de ne pas perdre un seul détail de ce qui allait se passer.

L'entrée de Justin dans le saint Lieu passa donc inaperçue pour eux. Celui-ci tenait par la main un garçonnet de quatre ans environ, tandis que derrière lui, Mariette, sa femme, entrait avec un bambin de deux à trois ans.

Le silence était impressionnant lorsque la cérémonie commença.

Les postulants tenaient dans la main droite un cierge allumé: sur le bras gauche ils portaient les insignes de leur prochaine dignité.

Avant toute chose, le Pontife s'avança vers les fidèles et à haute voix demanda :

—Sont-ils dignes ?

Au milieu de la plus religieuse attention, on entendit l'archidiacre qui répondait :

—Autant que l'infirmité humaine le peut permettre, nous savons et nous témoignons qu'ils sont dignes.

L'évêque adjura alors, au nom de Dieu, tous les assistants, prêtres et fidèles de dénoncer les irrégularités et incapacités, s'il y en avait, faisant obstacle à la promotion sur le point de s'accomplir.

Puis il attendit un instant, tandis qu'humblement, les postulants priaient.

Aucune voix ne se fit entendre, et ce silence même était une confirmation de la sainteté de la vie des futurs prêtres.

Les aspirants étaient donc acceptés par le clergé et par le peuple.

Enfin l'Evêque conclut (Est-ce prudence, est-ce appréhension de la part de l'Eglise?):

Fasse la divine miséricorde que ni vous, ni moi, ne soyons damnés, vous, pour avoir reçu un ordre si saint, moi, pour vous l'avoir conféré.

Ces paroles avaient profondément ému tous les assistants, mais l'émotion fut à son comble lorsqu'eut lieu, ensuite, la cérémonie de la prostration.

D'un même mouvement, tous les postulants se courbèrent, puis s'allongèrent à terre comme des cadavres, s'offrant à jamais au divin Maître. Pendant ce temps le clergé récitait les grandes Litanies.

Céline Drès, le visage transfiguré par une joie surnaturelle, se perdait dans une prière qui était une éternelle action de grâces.

Quant à Denis, il comprenait seulement à cette heure toute la beauté de la vocation sacerdotale et il pensait, comme Siméon, qu'il avait assez vécu puisqu'il avait vu ce jour glorieux!

Enfin les aspirants se relevèrent, s'avancèrent vers l'autel: le Pontife étendit ses deux mains sur leur tête, tous les prêtres assistants firent de même, appelant sur eux les dons célestes.

Et lorsque l'imposition des mains fut terminée, le caractère du sacerdoce était imprimé, le sacrement était fait.

Mais la cérémonie était loin d'être achevée, car elle se compose d'autres rites nécessaires, parlant aux yeux.

Jusque-là l'Etole avait été posée transversalement, en signe de pouvoir restreint. L'Evêque la croisa sur la poitrine de chacun d'eux en disant.

—Recevez le joug du Seigneur ; ce joug est doux et ce fardeau est léger.

Lorsque vint le tour de Clément celui-ci eut un regard d'infinie reconnaissance vers le Tabernacle : dans son cœur, il savourait les paroles sacrées: "ce joug est doux!"

Oui, il est doux le joug du Seigneur, pour ceux qui lui appartiennent et qui se laissent guider par sa main divine !

Puis, les jeunes prêtres reçurent la *chasuble*, manteau d'innocence et de pureté, tandis que le Pontife disait ces mots:

—Recevez ce vêtement sacerdotal, symbole de charité: que par la grâce de Dieu et sa toute puissance, cette charité se répande sur toutes vos œuvres pour en faire des œuvres parfaites.

(A Suivre)

———o———

L'homme t'a égaré, pourquoi t'entêter à le suivre?

———:o:———

Les catholiques des Etats-Unis

D'après "*The Official Catholic Directory*" de 1916, publié par P. J. Kennedy & Sons, il y a 24,922,062 catholiques qui vivent sous le drapeau américain, c'est-à-dire 16,501,109 aux Etats-Unis, 7,285,458 aux Philippines, 1, 072,495 dans l'Alaska, Samoa, Porto Rico etc. On compte 19,572 membres du clergé, dont 14,318 pour le clergé séculier et 5,254 pour le clergé régulier. Il y a 10,058 églises avec prêtres résidants; 5,105 églises de mission; 85 séminaires avec 6,201 étudiants pour la prêtrise; 210 collèges pour garçons, 685 académies de filles, 5,588 écoles paroissiales que fréquentent 1,497,949 enfants; 283 orphelinats avec 48,089 enfants; un séminaire des Missions étrangères à Maryknoll, Ossining, N. Y., etc.

Le débat bilingue aux Communes

(*Suite de la 1ère page*)

question du Manitoba, où ce sont les libéraux qui jouent le rôle de persécuteurs; on n'en veut qu'au parti conservateur.

M. RODOLPHE LEMIEUX

On commet une grave erreur, a déclaré le député de Rouville, si l'on suppose que l'unité de l'Empire dépend de l'uniformité du langage. L'Empire britannique lui-même est la preuve vivante que la diversité des langues n'est pas un obstacle à cette unité!

Les Canadiens français veulent tout simplement que le français soit enseigné à leurs enfants, et ils ne sont pas assez sots d'entretenir l'idée d'une "domination française" dans l'Ontario. Ils veulent qu'on leur accorde un traitement équitable, rien de plus ni de moins.

Le moyen de faire cesser la situation présente dans l'Ontario est des plus faciles: qu'on accorde aux Canadiens français ce dont y jouissent les Allemands, en vertu du Règlement 15. Ce Règlement permet l'enseignement de l'allemand ou du français, là où les Allemands ou les Canadiens français sont en nombre prépondérant. Pour le français, cependant, le Règlement 17 a changé la situation. Le Règlement 17 vise à l'extinction graduelle du français comme langue de communication [illegible]

M. PAUL-EMILE LAMARCHE

[illegible]

... pour lesquels [illegible] justice soit faite à qui justice est due.

Le Règlement 15 pourvoyait à l'enseignement de l'allemand et du français, là où l'une ou l'autre de ces deux langues est la langue prépondérante. Le Règlement 17 a fait disparaître ce privilège en ce qui concerne le français. De sorte que l'allemand, c'est-à-dire la langue de ceux mêmes qui appartiennent à la race de ces Huns qui ont déchaîné la guerre sur l'Europe, est privilégiée, alors que le français, c'est-à-dire la langue de ceux-là mêmes qui défendent la civilisation contre les Huns modernes, ne l'est point! Le Règlement 17 ne vise qu'à un but: faire disparaître graduellement la langue française dans l'Ontario.

LE VOTE

La motion Lapointe a été défaite par une majorité de 47 voix. En somme, le débat a donné satisfaction à ceux qui l'avaient provoqué: il visait surtout à éclairer l'opinion honnête des hommes de bonne volonté du pays, et il n'y a pas de doute que ce but a été atteint.

Tous les libéraux, anglais comme français ont voté en faveur de la motion, à l'exception de neuf députés libéraux de l'Ouest: MM. Knowles, Northrup, Oliver, Buchanan, Clark, Douglas, MacNutt, Cruize et Thompson.

Neuf des nôtres ont trahi la cause de leurs compatriotes: MM. Casgrain, Blondin et Patenaude, ministres, Descarries, Forget, Lespérance, Girard, députés québecois; Chabot, député ontarien, et Robidoux, député acadien de langue française.

Ces noms, il sera bon de se les rappeler en temps et lieu.

La fête de Jeanne d'Arc

On sait que depuis quelques années la fête de Jeanne d'Arc prend une importance toujours croissante en France, et spécialement à Paris où l'an dernier plus de quarante mille personnes ont défilé devant les statues de la glorieuse Lorraine, au pied desquelles des milliers de couronnes ont été déposées.

Nous apprenons que la colonie française de Montréal, a célébré d'éclatante façon, dimanche dernier, 14 mai, cette fête patriotique, et que la population de Montréal, tant anglaise que canadienne-française, n'a pas manqué de se joindre à cette manifestation.

Aucune autre occasion ne pouvait être mieux choisie que celle-là, dans les circonstances actuelles, pour permettre aux amis de la France d'acclamer la Nation toujours chevaleresque, en même temps que son héroïne la plus populaire.

Autour du Vatican

Le gouvernement britannique vient, sur l'autorité de son ministre auprès du Saint-Siège, sir Henry Howard, de nier que le Souverain Pontife ait fait auprès de l'Empereur allemand et du président des Etats-Unis une démarche que lui attribuaient les dépêches de la semaine dernière.

Preuve nouvelle qu'en fait de dépêches romaines, il convient d'être doublement prudent et de n'accepter que ce qui porte un caractère d'absolue authenticité.

Mort d'un cardinal français

Le cardinal Hector Irénée Sevin, archevêque de Lyon, vient de [illegible] à l'âge de 61 ans.

L'aide aux chemins de fer

[illegible] C.N.R. [illegible]

Une enquête utile

[illegible] Commissaires du [illegible] a reçu ordre d'examiner les opérations relatives au [illegible] Grain et d'en signaler les défectuosités au besoin. Il devra aussi faire un rapport au gouvernement sur la question des transports du blé de l'Ouest et rechercher les causes qui empêchent un plus grand trafic par les ports canadiens.

RICHARD, Sask.

—Les gens de Richard se *poussent* et d'après toute apparence ils veulent accroître leur nombre car ils ont fait bénir deux mariages le même jour le 10 du courant.

—M. François Cyr ayant pour remplacer son Père M. E. Richard, conduisait à l'autel Melle Angelina Hoffman, présentée par M. Honoré Bécotte. Et M. Philippe Cyr, ayant pour père M. O. Boutin, conduisait Mlle Eva Labrecque, accompagnée de son père M. Pierre Labrecque.

Les mariées étaient ravissantes dans leurs voiles d'innocence et de modestie.

C'était deux couples bien assortie et tout heureux. Les parents et amis sont venus assister à la cérémonie et à la messe à 9 heures, célébrée par le Père Lajeunesse.

Le dîner fut servi chez M. Labrecque et le souper à l'hôtel de M. O. Boutin. Nous souhaitons aux heureux couples bien du bonheur et des *petits Cyr*.

—Les semailles sont très avancés tout va bien.

—La population catholique augmente.

WILLOW BUNCH, Sask.

Dimanche le 30 avril, le Parlement Modèle de la Société St-Jean-Baptiste recommençait la série de ses séances hebdomadaires, forcément suspendues durant la saison rigoureuse.

A cette occasion, M. le curé Maillard, de passage ici, nous a donné une fort pratique conférence sur la presse. Citant Pie X, divers évêques français et plusieurs écrivains modernes, le conférencier fit voir l'importance primordiale qu'il y a pour les catholiques de soutenir la bonne presse. Ce travail a produit une vive impression sur l'auditoire.

Grâce à M. Maillard notre église [illegible] aux visiteurs un superbe tableau représentant le patron de notre paroisse St Ignace. L'original est dû [illegible] peintre flamand [illegible] reproduit [illegible] M. [illegible] Maillard.

REMIS

[illegible] semaine prochaine [illegible] correspondances et divers articles.

Marche des événements

(*Suite de la 1ère page*)

Le rapport officiel français d'aujourd'hui fait connaître que contrairement à certaines rumeurs, jamais, à aucun moment, l'Etat-Major n'a eu l'idée d'abandonner la rive droite de la Meuse durant la bataille deVerdun.

C'est un fait bien connu que les Français ne lâcheront aucune chance de ressaisir le bassin ferrugineux de Briey que les Allemands détiennent. La possession de ce bassin a augmenté de 80 pour cent leur production de fer. Ils en ont extrait 21 millions de tonnes jusqu'à ce jour.

SAMEDI 13 MAI

Ce qu'ils font.—Bien qu'une sérieuse action ait été engagée aux environs de Jacobstadt, il est très peu probable que ce soit là le début d'une grande offensive sur la ligne Dvinsk-Riga. Les troupes allemandes n'y comptent qu'une division. Les Allemands au contraire portent tous leurs efforts et toutes leurs troupes disponibles sur Verdun, se mettant ainsi dans la difficulté de subvenir aux nécessités de renforts ailleurs, s'il en était besoin.

Le combat s'est localisé hier autour du fort Douaumont et au nord de la ferme de Thiaumont.

Chez eux.—A Manheim, les autorités militaires ont dispersé la populace ameutée au moyen de mitrailleuses et ont tué 300 personnes.

En Mésopotamie.—Les Russes avancent par le nord-est de la Perse sur Khanikin avec Bagdad pour objectif. Les Turcs retraitent et les Russes menacent sérieusement l'arrière-garde de l'armée turque de Bagdad.

LUNDI 15 MAI

Sur le front ouset.—Au sud de la Somme et dans le secteur de Maison de Champagne, il y a eu différents combats partiels avec prise de tranchées par les Français. Les Anglais ont attaqué les Allemands près de Hulluch.

L'artillerie continue son train près d'Avancourt, et autour de la colline 304. Les français ont aussi [illegible] au bois de la Caillette au nord-ouest de Vaux.

Chez eux.—Un numéro du journal socialiste allemand, le "Vorwärts" secrètement passé en Angleterre, révèle que les émeutes de [illegible] ont eu lieu en plein cœur de Berlin à proximité du Palais du [illegible]. Elles avaient [illegible] un début de guerre civile.

[illegible]—Dans un discours aux réfugiés des territoires occupés, le Président Poincaré a fait connaître ce que les alliés ont en vue: "Ne pas accepter la paix de l'Allemagne, mais la lui imposer. Si l'Allemagne est lassée de la guerre qu'elle demande la paix."

MARDI 16 MAI

En Mésopotamie.—De remarquables progrès continuent d'être faits par les Russes dans leur avance contre les Turcs de Mésopotamie. Les plus optimistes espèrent même que le grand Duc Nicholas pourra prochainement investir Kut-El-Amara et y venger l'échec anglais.

Les Canadiens au combat.—il est admis de source certaine que les troupes canadiennes ont eu à supporter des combats de tranchées particulièrement violents depuis plusieurs semaines.

Leurs façons.—L'Allemagne ajoute un complément à sa note des Etats-Unis qui montre bien l'astuce et la mauvaise foi prochaine. "Quand ils seront arrêtés par un sous-marin allemand les vaisseaux neutres devront se conformer aux stipulation internationales, mais surtout ne pas se tourner dans la direction du sous-marin."

A Verdun.—Le combat a diminué aujourd'hui d'intensité. A part plusieurs attaques aux environs du Bois d'Avocourt un calme relatif règne sur le front. On dit que 210,000 tonnes de ferailles ont été semées autour de Verdun par les obus.

Un arme superbe.—Juste avant la déclaration de guerre le colonel américain Lewis, étudiait en Belgique le perfectionnement d'un fusil automatique tirant 15 coups à la seconde. Il l'a depuis vendu aux Anglais qui le fabriquent en grande quantité. Son poids est de 25 livres, 2 hommes suffisent pour son fonctionnement, et son mécanisme est si bien compris, qu'il est possible de le démonter en quelques secondes.

Chronique Locale

Retour du front.

Nous sommes heureux de saluer le retour dans ses foyers d'un de nos jeunes compatriotes, M. Alain Lemoal, du district de Saint-Georges.

M. Lemoal avait répondu à l'appel de son pays natal dès le début des hostilités. Incorporé dans le 411e d'Infanterie, il a eu l'avantage de connaître pendant de longs mois la vie des tranchées. Grièvement blessé d'un éclat d'obus à la tête au cours de la grande offensive de Champagne, l'an dernier, il s'est vu réformé et gratifié d'une pension après un séjour assez long à l'hôpital.

Un jeune frère de M. Lemoal s'est enrôlé il y a quelque temps dans le 188e à Prince-Albert.

Visite d'aumônier militaire.

M. l'abbé Joseph Arts, capitaine aumônier militaire du district No. 10, qui comprend la Saskatchewan le Manitoba, et la partie ouest de l'Ontario jusqu'à Port Arthur, a donné une conférence en anglais, jeudi soir dans la salle paroissiale de la cathédrale, sous les auspices des Knights of Columbus. Devant une assistance que l'on eût pu désirer plus nombreuse, M. l'abbé Arts parla de la nécessité qui s'impose d'ériger une chapelle pour les soldats au camp Hughes à Sewell, [illegible] Un comité a été formé pour recueillir les contributions.

Le R[illegible].

[illegible] un recensement cette année [illegible] Ouest, nos provinces [illegible] privilège d'être recensées [illegible] cinq ans, alors que [illegible] général du Canada [illegible] tous les dix ans.

Cette opération se fera dans le [illegible] de juin. Le district [illegible] est divisé à cet [illegible] districts de recensement [illegible] les personnes chargées [illegible] officiel, nous [illegible] noms suivants: MM. [illegible] Wakaw: Zénon [illegible]: Joseph Brancomier [illegible] Creek: D. A. Héber, Rosthern: Emile Grézaud, Duck Lake: Fréd. A. Boucher, St. Louis: E. M. Courbis, Prince-Albert.

Concours de labour.

Un concours de labour sous les auspices de la Société d'Agriculture de Prince-Albert aura lieu à Colleston le mercredi 21 juin. Deux prix seront décernés: l'un de $10 pour le meilleur labour fait par un homme: l'autre de $5 pour le meilleur labour fait par un garçon au-dessous de seize ans.

—M. J. E. Brodeur, de la banque d'Hochelaga, est de retour d'un voyage de l'Est et des Etats-Unis.

—M. Fernand Baril, qui est entré récemment à l'étude de M. A. E. Philion, vient d'être admis à l'étude du droit par l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon.

—Une séance solennelle a eu lieu hier après-midi, à l'Académie de Sion, au cours de laquelle les grades ont été conférés aux élèves du cours finissant. Nous donnerons les détails dans notre prochain numéro.

Nous apprenons que M. Joseph Beauchêne d'Albertville, beau-père de M. J. G. Poulin, de Prince-Albert, est mort hier. Les obsèques auront lieu vendredi matin à Albertville.

Nos sympathies sont acquises à M. Poulin et à sa famille.

MARCELIN, Sask.

Le Rév. Père Auclair, directeur du *Patriote*, est venu nous dire la messe ici dimanche dernier et il a aussi célébré une seconde messe dans la mission des Autrichiens à 12 milles du village. M. l'abbé P. E. Myre, curé de la paroisse, souffrant depuis quelque temps de rhumatisme et de sciatique aigüe, a gardé le lit la semaine dernière, mais il espère être parfaitement rétabli sous peu. Il y a eu juste six ans dimanche dernier que M. le curé Myre a pris chargé de la paroisse de Marcelin. Les généreux paroissiens viennent de souscrire la belle somme de $3,000 pour terminer la construction du couvent-pensionnat des Religieuses de la Présentation, sans compter les sommes considérables qu'ils ont déjà fournies par des soirées de charité. Il y a beaucoup de dévouement et de générosité dans cette belle paroisse franco-canadienne où règne un excellent esprit chrétien.

L'Archidiocèse de Winnipeg et les nôtres

D'une adresse présentée par Mgr Dugas, vicaire général de Saint-Boniface, à Mgr Béliveau, à l'occasion de son retour de Rome, nous recueillons cette constatation encourageante que l'élément français est encore le plus fort dans le nouveau diocèse de Winnipeg.

Le Centenaire des Oblats au Collège d'Edmonton

A l'occasion du centenaire des Pères Oblats, le Collège d'Edmonton a donné, le 10 mai, sous le bienveillant patronage du Révérend Père Henri Grandin, O.M.I., vicaire des missions, une grande soirée récréative très réussie. Les élèves des différentes classes ont exécuté un intéressant programme bilingue.

Les élections de Québec

La nomination des candidats a eu lieu le 15. Vingt-deux libéraux, y compris sir Lomer Gouin, et trois conservateurs sont élus par acclamation.

L'incendie du Parlement

La Commission Royale chargée d'enquêter sur les origines du désastre a déposé son rapport. Elle déclare ne pas être en mesure pour le moment de décider si l'incendie fut un acte criminel ou accidentel et suggère que l'enquête soit ajournée en attendant plus ample information.

Le chateau Frontenac en feu

Un incendie s'est déclaré au château Frontenac, le fameux hôtel du Pacifique à Québec. $75,000 de dégâts.

Les Fusées

L'enquête sur les fusées se poursuit cahin-caha. Il est possible qu'elle se termine par l'exonération complète du ministre de la milice et du comité des obus. Les séances sont généralement assez ternes; cependant ce n'est pas sans stupéfaction que l'on a appris que le colonel Allison avait reçu un demi million de commission sur des commandes de guerre transmises à une compagnie américaine. Au cours d'une séance assez orageuse de la Chambre, Sam Hugues a pris vigoureusement la défense de son ami.

Au Mexique

Une fois de plus la situation se complique au Mexique. Le chef de bandits Villa, que l'on prétendait mort et enterré, serait encore bel et bien vivant. A la suite d'un nouveau raid de ses partisans en territoire américain, le gouvernement de Washington a appelé sous les armes la milice de trois Etats afin de se rendre maître de la situation sur la frontière.

En Irlande

Les émeutes sont choses du passé à Dublin, mais les esprits demeurent très agités. Toute la question irlandaise se pose à nouveau et devient plus pressante que jamais.

Redmond et son parti parlementaire adressent un manifeste au peuple irlandais, le conjurant de s'attacher aux revendications constitutionnelles et de ne point favoriser les fauteurs de révolutions.

Le député vétéran Dillon obtient la convocation d'une session spéciale des Communes pour discuter les exécutions en Irlande, exécutions que la saine opinion commence à juger excessives. Asquith admet qu'il n'y a plus lieu aux répressions violentes et qu'elles doivent cesser.

Un membre de la Chambre des Pairs blâme l'administration irlandaise et soutient que le gouvernement avait toutes raisons de redouter ce qui est arrivé. Une commission a été nommée pour rechercher les causes et origines de la rébellion. Le premier ministre est actuellement à Dublin dans le but de ramener le calme au sein de la population.

PETITES NOUVELLES de la grande guerre

—Le gouvernement portugais ordonne l'expulsion du territoire de tous les Allemands.

—Tous les Anglais mariés bons pour le service actuellement à l'étranger, mais dont la résidence est en Grande-Bretagne, doivent rentrer immédiatement.

—La Prusse appelle sous les drapeaux les jeunes gens de 17 ans.

—Le fameux député socialiste Karl Liebknecht, arrêté lors des troubles du 1er mai, subira son procès prochainement; le Reichstag lui a refusé l'immunité parlementaire.

—En France la chambre des députés adopte un projet de loi avançant d'une heure l'heure légale pendant la durée de la guerre, par mesure d'économie.

—Plusieurs évêques français demandent à leurs curés d'encourager la rentrée de l'or dans les caisses de l'Etat.

—La France perd un grand ami dans la personne de l'abbé Jules Hahn, curé-doyen de Dannemarie, qui vient de mourir. Resté fidèle à sa patrie sous l'occupation allemande, il avait fait tout en son pouvoir pour faciliter la reprise de l'influence française dans l'Alsace reconquise. En récompense de ses services, il avait reçu en 1915 la croix de la Légion d'honneur des mains du président de la République.

—Les Allemands n'ont plus le monopole des gros canons: l'artillerie française vient d'être dotée d'un nouvel obusier de 14 pouces et demi.

—Le gouvernement anglais décide, pour des raisons militaires, de ne plus publier le chiffre des pertes dans l'armée britannique.

—Deux cent mille décorations ont été remises aux troupes françaises depuis le commencement de la guerre. Ces décorations comprennent 16,000 croix de la Légion d'honneur, 45,000 médailles militaires et plus de 100,000 croix de guerre.

Règlements de Homesteads

TOUTE personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence (*mais non à une sous-agence*) à certaines conditions.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres moyennant certaines conditions. Une maison habitable est requise hormis qu'on réside dans les environs.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de l'obtention de la patente; cultiver cinquante acres en plus. Une patente de préemption peut être obtenue aussitôt qu'une patente de homestead, à certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300. Le terrain à mettre en culture peut être diminué par de la terre mauvaise et rocheuse. L'élevage du bétail peut moyennant certaines conditions être substitué à la culture.

W. W. CORY, C. M. G.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

64388.

LA PAGE DU DIMANCHE

EVANGILE

Le quatrième Dimanche après Pâques

(*S. Jean, XVI*)

EN ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Je vais à celui qui m'a envoyé, et aucun de vous ne me demande où je vais. Mais, parce que je vous ai ainsi parlé, votre cœur est rempli de tristesse. Cependant je vous dis la vérité: il vous est utile que je m'en aille: car si je ne m'en vais pas, le Consolateur ne viendra point à vous; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai. Et lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde du péché, de la justice et du jugement. Du péché, parce qu'ils n'ont pas cru en moi; de la justice parce que je vais à mon Père, et que vous ne me verrez plus; du jugement parce que le prince de ce monde est déjà jugé. J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais elles sont en ce moment au-dessus de votre portée. Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité. Il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. C'est lui qui me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera.

Conte pour le temps présent

Il était une fois un industriel qui occupait trois cents ouvriers.

—Ceci ne se passait pas au temps des fées, mais de nos jours, au Canada, voilà dix ans, pour tout dire.

L'industriel avait femme et enfants. Les bénéfices qu'il retirait de son commerce lui permettaient de tenir un rang fort convenable, mais dépourvu de luxe. Bref! cet heureux homme était un sage qui savait se contenter d'une douce aisance, dans la satisfaction des joies familiales.

Bon, accessible, généreux, il avait su s'attirer la sympathie de son personnel, et, qui mieux est, son affection.

Pour donner un peu plus de bien-être à ses modestes collaborateurs, il avait créé des cantines où, pour une somme infime, ils pouvaient se [illegible] copieusement.

Et tout le monde vivait dans un accord touchant.

[illegible] les deux "puissances": le capital et le travail.

Le [illegible] des ouvriers se [illegible] augmentation de sa [illegible] de 50 sous par jour.

L'industriel supputa des chiffres, fit un calcul sévère, et conclut qu'en réduisant considérablement son train de maison cependant peu dispendieux, il parviendrait encore à assurer la subsistance des siens, car, augmenter le prix de sa marchandise, il n'y pouvait songer, en regard d'une concurrence acharnée qui lui donnait déjà de sérieuses inquiétudes.

Il accepta donc l'ultimatum de ses ouvriers.

Le travail reprit.

Pendant quinze mois, tout alla bien. L'industriel, qui s'était débarrassé de son automobile, et, par conséquent, de son chauffeur avait pu, ce sacrifice fait, —avec quelques autres—envisager l'avenir sans trop d'appréhensions.

Mais le nouveau syndicat, mis en appétit par son premier succès, résolut d'obtenir davantage. Il ordonna à dessein, dans un moment de presse, la cessation du travail.

On avait [illegible] Il fallait [illegible]

On demanda que la journée, qui avait toujours été de neuf heures, [illegible] de huit heures, [illegible] fût [illegible]

L'industriel [illegible] demeura atterré.

C'était l'acheminement vers la ruine.

Il acquiesça, cependant, effrayé des conséquences que pourrait avoir pour lui, le retard d'une livraison importante.

..Il y eut encore une période de calme.

L'industriel avait retiré ses deux filles d'un riche pensionnat,il avait congédié la femme de chambre, supprimé toutes vacances, tout séjour à la mer, et refusait aux siens et à lui-même toute satisfaction matérielle. Plus de promenades, plus de théâtres, plus de livres—le *nécessaire*, voilà tout.

C'était la gêne, les privations, mais c'était encore l'honneur.

Du moins cet homme se croyait-il débarrassé de toute persécution de la part de son personnel, lequel pouvait constater combien s'était radicalement modifiée sa manière de vivre.

Il se trompait.

Profitant de la période d'agitation qui précède généralement les élections, une sorte de bohême crasseux et chevelu surgit un matin, on ne sut jamais d'où, et démontra aux ouvriers que leur patron n'était qu'un vampire, forgé du sang des malheureux, et qu'il s'enrichissait à leurs dépens en leur vendant des portions—alors que c'était tout le contraire qui se produisait.

Une troisième grève fut la conséquence de cette campagne. Les ouvriers obtinrent la journée de huit heures.

Trois mois après, l'industriel assembla, un soir de paye, tout son personnel sous le hangar où l'on distribuait les portions, naguère, et dit:

—"Mes amis, j'ai le regret de vous annoncer que l'établissement ferme ses portes ce soir. Nous avons passé ensemble quelques années de prospérité. Vous viviez bien et vous me permettiez d'en faire autant. Puis vous êtes devenus plus exigeants: j'ai fait ce que j'ai pu pour vous donner satisfaction, cet effort était au-dessus du possible, j'y ai laissé tout mon courage et toute ma fortune. Aujourd'hui, nous sommes au même point, nous pouvons nous donner la main dans une fraternelle misère. J'entrerai prochainement dans une maison de commerce en qualité de voyageur pour assurer le pain de mes enfants. Adieu."

L'industriel ne put retenir ses larmes, et tous, le cœur serré, s'en allèrent en méditant sur le danger qu'il y a de ne pas savoir apporter plus de justice et de raison dans des revendications quelquefois légitimes, mais le plus souvent exagérées.

MORALE

Cette année, une Compagnie anglaise a racheté l'établissement, et elle fait savoir aux ouvriers qu'elle consentirait à les reprendre—après de longs mois de chômage—mais seulement à des conditions très inférieures à celles qui leur étaient faites au temps de la prospérité de leur ancien patron.

On a supprimé la cantine, et tout le monde marche à la baguette.

Jean de Kerlecq.

CAUSERIE AGRICOLE

Comme suite à ma dernière causerie, dans laquelle je vous entretenais de l'école rurale et des améliorations qu'il serait à propos d'y introduire, je ne puis mieux faire que de reproduire ici quelques notes fort intéressantes sur l'enseignement de l'agriculture dans la province de Québec, que je retrouve dans un vieux numéro de la *Gazette Agricole*.

Comme dit le programme des écoles catholiques de la province, "Ce qui importe dans les écoles rurales, c'est de maintenir [illegible] les élèves [illegible] agricoles. Les maîtres doivent se convaincre [illegible] le point de vue, les leçons de choses, les lectures, les dictées, les problèmes d'arithmétique, etc. Ces exercices se fixent dans le cerveau de l'enfant, monopolisant en grande partie son effort intellectuel pendant les années de l'école primaire. S'ils lui parlent souvent des choses de la terre, ils exerceront sur son cerveau une ineffaçable impression en même temps qu'ils lui inculqueront, sans surcharger le programme de ses études, les plus utiles leçons. Et ainsi, sans perdre de temps, sera créé cette atmosphère terrienne si désirable dans les écoles de la campagne."

C'est à cette fin que le programme officiel des écoles catholiques de notre province prescrit l'enseignement des notions agricoles méthodiques et détaillées à partir de la troisième année jusqu'à la huitième, inclusivement. Ces notions, sont données sous forme de leçons de choses

Après avoir donné tout au long les matières du programme, le journal continue:

A la leçon de choses utilisée pour l'enseignement agricole en classe, s'ajoute le manuel d'agriculture illustré, des Frères de l'instruction chrétienne. Ce manuel, très bien rédigé, constitue une aide puissante pour faire aimer la terre aux enfants. Il est utilisé par un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices des écoles de la campagne.

Ajoutons au manuel, le cahier d'agriculture, rédigé par les élèves et contenant le résumé des leçons données en classe par le maître. Le musée scolaire agricole, que possèdent certaines de nos écoles, contribue aussi à faciliter et à faire aimer l'enseignement de l'agriculture en classe. Voilà pour la partie théorique. Et cette théorie, lorsqu'elle est donnée judicieusement conduit tout naturellement à la pratique, c'est-à-dire au jardin scolaire.

Par le jardin scolaire, les élèves mettent eux-mêmes la main à l'ouvrage. Non seulement, ils doivent aider le maitre à cultiver le jardin mais on doit leur réserver quelques carrés ou un coin de terre dont ils ont l'entière responsabilité.

Des graines, des fleurs, des plantes ou autres semences sont remises aux élèves, afin qu'ils les sèment ou les plantent eux-mêmes après avoir préparé le sol conformément aux instructions données par le Ministre de l'agriculture. L'émulation aidant, le jardinage devient ainsi pour les élèves une occupation tout à la fois instructive, récréative et saine.

Les travaux du jardinage, dirigés avec intelligence, inspirent l'amour du travail, exercent une heureuse influence sur l'esprit et la santé des enfants et justifient aux yeux des parents l'enseignement théorique de l'agriculture à l'école.

Pour maintenir une relation constante entre l'enseignement théorique en classe et l'enseignement pratique au jardin scolaire, rien ne vaut le *Journal de mon jardin*, cahier dans lequel l'élève est tenu d'inscrire brièvement les travaux qu'il a faits, ses impressions, ses observations, ses difficultés et les résultats obtenus. Enfin les rédactions, les dictées, les problèmes, à base agricole, entretiennent aussi cette relation nécessaire à un enseignement rationnel de l'agriculture à l'école primaire.

Ces bonnes gens du Québec, qui passent pour arriérés dans certains milieux soi-disant supérieurs, m'est avis qu'ils connaissent admirablement leur affaire et qu'ils nous donnent là une bonne leçon. Qu'en pensez-vous, amis lecteurs?..

Le Vieux Fermier

LES GOPHERS

"Les voilà encore, ces sales bêtes!..." n'a pas manqué de se dire le fermier, en les voyant réapparaître ce printemps. Il est certain que leurs déprédations de l'an dernier ont fait subir d'assez grosses pertes à l'agriculture dans certaines régions.

Il faut les combattre tout de suite, c'est le meilleur moyen de s'en débarrasser; au début du printemps, ils ne sont pas encore très nombreux. La méthode la plus efficace est d'organiser dans chaque municipalité une "journée des gophers", pendant laquelle tous les cultivateurs s'emploient à leur destruction. Ces efforts en commun donnent de meilleurs résultats que les efforts individuels non concertés.

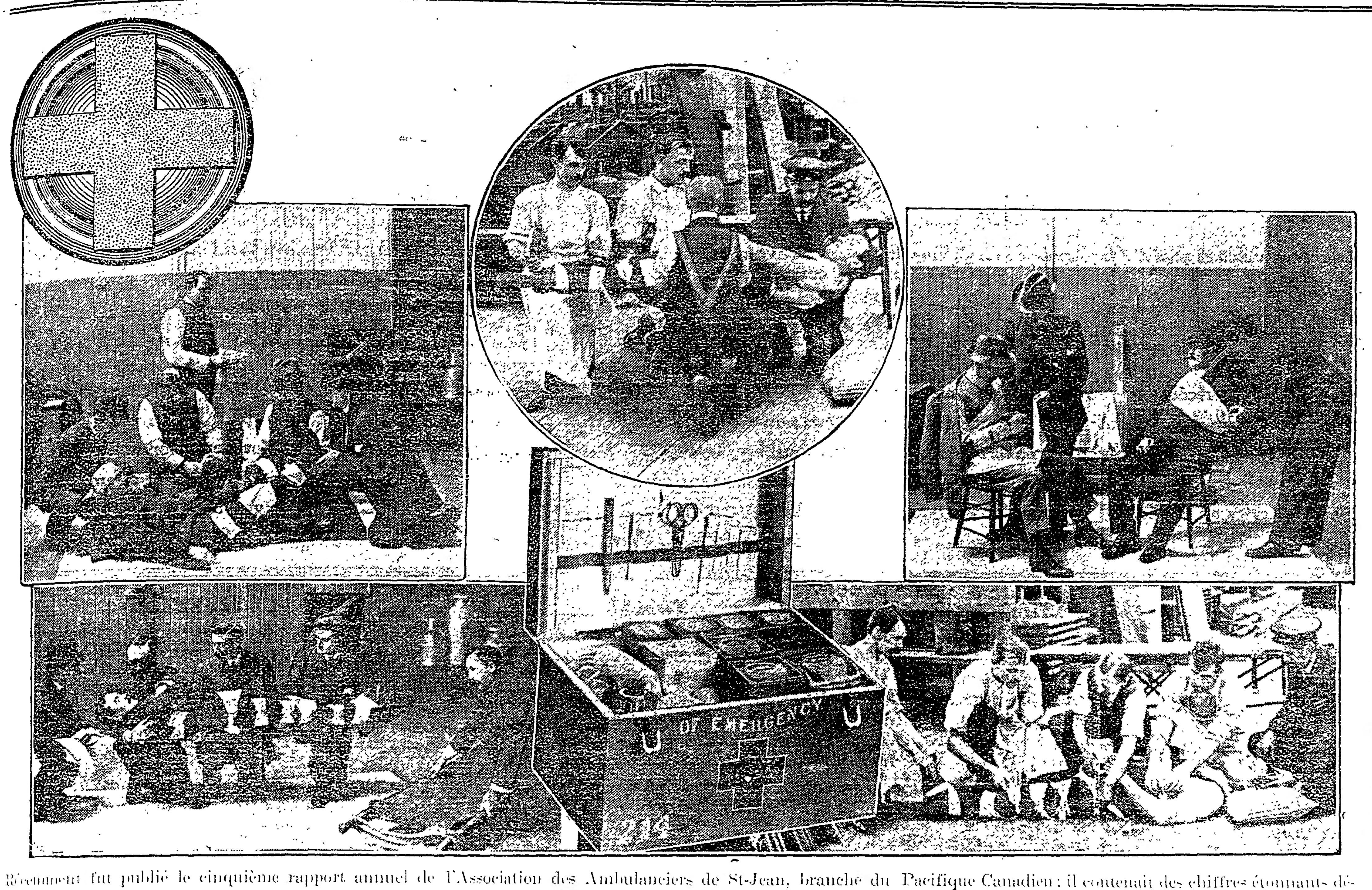
Le piège est un peu plus lent mais presque aussi efficace que le poison, si l'on s'en sert avec méthode.

Les ennemis naturels des gophers sont les blaireaux, les bêtes puantes, les serpents et les éperviers.

Voici la méthode à suivre pour détruire les gophers par le poison: Faites dissoudre une once et demie de sulfate de strychnine dans un

(*A Suivre en 7me page*)

... Les premiers soins aux blessés sur un grand chemin de fer ...



Récemment fut publié le cinquième rapport annuel de l'Association des Ambulanciers de St-Jean, branche du Pacifique Canadien; il contenait des chiffres étonnants démontrant la croissance et l'importance de cette organisation sur le grand transcontinental. C'est une institution régulière qui compte parmi ses membres les plus hauts officiers de la compagnie, y compris Sir Thomas Shaughnessy, et qui divisée en neuf embranchements, étend son rayon d'action de l'Atlantique au Pacifique.

Au premier octobre 1913, 5838 hommes avaient reçu le cours pour les premiers soins et 3547 avaient passé l'examen avec succès. L'an dernier 108 classes fonctionnaient donnant le cours à 3237 hommes: sur ce nombre, pas moins de 1844 passèrent l'examen, ce qui donne un grand total de 5382 examens passés et de 8620 cours reçus.

Cette excellente oeuvre de bien être dirigée par M. S. A. Gidlow, secrétaire général, est aussi très populaire chez les femmes employées de la compagnie.

Les vignettes ci-dessus illustrent la manière dont les premiers soins sont administrés: il est intéressant de constater que sur les nombreux cas de traitements, seulement 7.65 pour cent demandèrent des soins ultérieurs.

ST. HUBERT MISSION, Sask.

Le cercle de l'A. C. F. C.

Le cercle de St. Hubert a tenu, le 30 avril, sa réunion nouvelle.

Malgré le surmenage des travaux de la saison, l'assistance était aussi nombreuse que d'habitude. Venant aussitôt après la réunion, à Régina, des membres du Comité Général, cette assemblée devait revêtir une importance toute spéciale.

De fait, notre président, membre du Comité Général, nous a donné des communications très intéressantes en même temps que très réconfortantes au sujet de l'état actuel de l'organisation de l'A.C.F.C. L'institution de divers comités spéciaux pour compléter cette organisation et rendre notre Association plus apte à porter des fruits, rencontre l'assentiment unanime, et de l'avis de tous, fait bien augurer de son avenir.

La question des écoles dans Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan était aussi à l'ordre du jour. Nous constatons avec plaisir que *la Requête au désaveu* a été [illegible] de plus d'un demi-million de signatures et que ces [illegible] de toutes les [illegible] du Canada.

[illegible] "Un mouvement [illegible] des écoles" est [illegible] du président. [illegible] Durant, trésorier [illegible] son rôle [illegible] En quel[illegible] remar[illegible] aussi clai[illegible] deux et deux font qua[illegible] réalisation d'un plan [illegible] celui de notre Association [illegible] saurait aller sans res[illegible] ailleurs, ajoute notre [illegible] pouvoir faire son che[illegible] Association ne nous le [illegible] pas des sacrifices d'argent extraordinaires: son succès est assuré si chacun paie seulement la cotisation annuelle d'un dollar.

Conclusion: que les retardataires du cercle, se mettent en règle au plus tôt avec le trésorier. A partir du 1er juillet tous ceux qui n'auront pas versé leur cotisation seront considérés comme ne faisant plus partie de l'Association.

Ce n'est pas dans nos habitudes à nous, gens de St Hubert de nous occuper aussi longtemps de question aussi sérieuses sans qu'une note gaie ne vienne nous dérider de temps à autre. Cette fois on peut dire que nous avons été servis à souhait. La séance s'était ouverte par le chant sérieux de "O Canada" enlevé avec son entrain ordinaire par la voix toujours vibrante de M. O. Praud. Mais nous fallait ensuite quelque chose de moins grave.

M. A. Carade, que d'aucuns croyaient avoir pris définitivement sa retraite, a fait sa réapparition. Après cinq mois d'abstention, ce retour devait être (et a été vraiment) salué par les acclamations les plus chaleureuses, et cet enthousiasme qui a commencé avec *"Le Monsieur qui a commis un Monologue"* n'a fait que s'accroitre jusqu'à la fin du 4ème monologue: *"Oh! les Parents!"*

Au temps de l'Alleluia les petits éprouvent un besoin de chanter aussi fort que les grands. Nos enfants de l'école auraient été bien peinés et nous aurions été privés de bien belles et bien bonnes choses si on les avait rayés du programme. Il n'est pas impossible qu'à notre prochaine réunion nous leur demandions encore pour la 3ème fois de nous servir leur canon à trois parties. "C'est la cloche du saint Manoir."

NOUVELLES DE SAINT-HUBERT

— Le 27 avril dernier, un garçon est né au jeune ménage J. Couronné Decelle. C'est le premier du nom. Nous lui souhaitons de nombreux frères et soeurs.

—Avec le 68me bataillon de Régina 4 soldats Canadiens-Français membres de notre cercle, viennent de partir pour l'Europe. Ce sont: "Arthur Jordons, Wilfrid Jordons, de Saint-Hubert, Maurice Duquette et Albert Duquette de Whitewoop. Nous savons déjà qu'ils ont échappé aux torpilles boches et qu'après une heureuse traversée, ils ont débarqué en Angleterre. Bon voyage, chers et vaillants amis: faites bonne besogne: prompt et heureux retour.

—Nous apprenons avec plaisir que notre brave troupier Maurice Boutin est non-seulement guéri de sa blessure, mais retourné au front, toujours disposé à faire noblement tout son devoir. Il avait hâte de redevenir un vrai poilu. "Ma place de soldat, disait-il, quelques jours avant de quitter l'hôpital, n'est plus ici: et j'espère bien, d'ici à quelques jours, rejoindre encore les camarades et recommencer à être un poilu, car on n'est poilu que lorsqu'on fait face aux Boches."

Notre homme d'ailleurs partage la confiance générale dans la victoire finale: "Actuellement, dit-il, les Boches cognent dûr, mais à se frotter à nous, ils se cassent les ailes."

—:o:—

MILLY, Sask. . .

—*Baptême.*—Le 1 avril, Joseph Arthur Roy, née le 26 décembre, de Thomas Roy et de Béthsabée Béchard. Parrain: Noé Ducharme: marraine: Isoline Alix, épouse de Hubert Ducharme.

—:o:—

Causerie Agricole.

LES GOPHERS

(Suite de la 6ème page)

quart d'eau chaude: ajoutez une tasse de vinaigre et un quart de mélasse. Faites chauffer et mélangez bien ce liquide. Versez-le chaud sur un minot de blé propre et brassez le tout. Mélangez-y quelques livres de moulée. Laissez reposer votre préparation pendant la nuit et distribuez-la à raison d'une cueillerée à table par trou de gophers.

—o—

Vente coopérative

A la conférence nationale sur le crédit rural tenue à Chicago au commencement de décembre, le très honorable sir Horace Plunkett, de Dublin, Irlande, recommanda aux cultivateurs américains d'apprendre le premier principe de la vente des produits agricoles: la préparation des emballages pour l'expédition d'une telle façon qu'ils soient livrés régulièrement et en bon état. Il dit en partie: "Les villes se sont développées aux dépens de la campagne. En employant les méthodes du citadin l'homme des campagnes ne fait que reprendre ce qui lui est dû, mais les combinaisons que les cultivateurs doivent organiser pour leurs propres intérêts diffèrent nécessairement quelque peu de celles que les habitants des villes ont adoptées avec tant de succès. Les combinaisons du cultivateur doivent être des coopératives. Cette sorte de corporation a pour but le développement des affaires sur une base démocratique: elle contient le principe "un vote par homme". Elle limite l'intérêt sur le capital-actions à un montant modéré, elle pourvoit à la répartition des profits sur la base du patronage après que certaines parties des profits ont été mises à part, pour constituer un fonds de réserve pour la dépréciation et pour d'autres fins nécessaires, en vue de développer l'organisation.

Ces compagnies coopératives devraient être organisées en vertu de lois uniformes. Elles devraient être exemptées de la loi du revenu, comme en Angleterre, tant qu'elles restent non exclusives en ce qui concerne les membres, mais la loi devrait les obliger à soumettre leurs comptes à une vérification régulière et à déposer leur état de comptes dans un Ministère public où ils pourraient être inspectés quand on le désire.

"Je ne crois pas que vous pourrez jamais obtenir que les cultivateurs américains appliquent convenablement leur intelligence ou leur capital à la production, à moins qu'ils ne trouvent un moyen d'échapper à une situation qui leur donne une tenure trop précaire sur les profits de leur industrie. Le seul moyen pour eux d'y échapper est par l'organisation co-opérative.

"La coopération est la meilleure, je pourrais dire la seule fondation pour un groupement rural. Elle contribuera à mettre fin à cette habitude de migration. Elle donne le désir de posséder une demeure permanente et une existence sociale progressive. Un bon organisateur peut enseigner aux cultivateurs à se servir de leurs téléphones et de leurs automobiles pour discuter et conduire leurs affaires communes et surmonter ainsi la difficulté des distances.

"Si le mouvement coopératif veut réussir, il faut, de toute nécessité, qu'il fasse clairement sonner cette note d'aide mutuelle. Si l'on considère l'avenir de cette oeuvre en Amérique et en Europe, on est saisi de cette idée que si l'Etat et les organisations volontaires doivent avancer côte à côte, si l'Etat doit donner son aide au mouvement coopératif, il doit chercher à lui procurer la plus grande liberté possible."

—o—

Apprends à te commander: apprends à dépasser ce qui passe et tu marcheras sur les flots.

MEUBLES Vente d'un fonds de banqueroute

Nous allons écouler tout le stock en meubles et papier à tapisserie de A. C. Howard. Nous l'avons acheté à très bon compte et il faut qu'il soit vendu à la fin du mois. C'est pourquoi nous commençons

Samedi matin, 20 mai, une grande vente de 10 jours

Vous y trouverez une série d'occasions sans précédent comme importance, comme intérêt et comme moyen de faire des économies. Cette vente créera toute une sensation dans le district par la baisse extraordinaire des prix. Dans toute annonce que nous faisons, nous sommes toujours fidèles à nos déclarations de principes. Cette vente de meubles sera absolument sans pareille. C'est un évènement digne de l'attention de tout homme sérieux qui connaît le prix de son argent et veut le dépenser à bon escient ; pour chaque dollar, vous pouvez avoir ici plus qu'à l'ordinaire. Prince-Albert a déjà eu des ventes de meubles, mais nous pouvons affirmer en toute vérité qu'il n'y a jamais eu d'occasions aussi extraordinaires offertes au public. Il n'y a pas un magasin dans la Saskatchewan qui en ait encore offert de pareille. C'est le plus grand événement de la saison et l'écoulement de tout un stock. Notez bien: cette vente de meubles se tiendra au magasin de A. C. Howard voisin de Garrett et Horrell, Avenue Central.

Papier à tapisserie au prix coûtant

DRESSOIRS

En chêne solide, d'un quart, bien poli, trois tiroirs, avec glace, 28x36. Régulier $38 pour........ **$21.00**
En chêne solide d'un quart, avec glace biseautée, en oval. Rég. $36 pour...... **$21.00**
En chêne solide d'un quart, 4 tiroirs, avec glace, 24x30. Régulier $38...... **$19.00**
En chêne mission, 4 tiroirs, avec glace, 24x30. Régulier $45........ **$27.00**

DRESSOIRS EN ACAJOU

Deux tiroirs, miroir oval, 24x36. Régulier $38 pour........ **$19.50**

GRAND DRESSOIR EN CHENE SOLIDE ET LAVABO (deux pièces)

Ce dressoir à 4 tiroirs et une glace 30x24 Régulier $40 pour........ **$24.50**

DRESSOIR EN ACAJOU

4 tiroirs, avec glace, 22x26. Régulier $28 **$15**

VERNIS DE MEUBLE

Régulier 50c., 3 pour........ **$1.00**

CHIFFONNIERS

Genre anglais, 5 tiroirs et boîte à chapeau, avec miroir 24x13. Régulier $20...... **$12.00**
En surface de chêne, 5 tiroirs, glace, 18x12. Régulier $13.50 pour........ **$8.50**
En acajou, 6 tiroirs, avec glace, 22x16. Régulier $35 pour........ **$21.00**

CHIFFONNIERS LAQUES BLANCS

Cinq tiroirs, avec glace 16x20. Régulier $36 pour........ **$21.60**
En chêne solide d'un quart, 5 tiroirs, glace 12x20. Régulier $24 pour...... **$14.40**
En surface de chêne, 5 tiroirs, sans miroir. Régulier $12 pour........ **$6.50**

BUFFETS

Grand buffet en chêne mission, combinaison d'armoire à vaisselle. Régulier $112 pour........ **$56.00**
Petit buffet en chêne mission, combinaison d'armoire à vaisselle. Régulier $65 pour........ **$35.00**
En chêne doré, buffet et combinaison d'armoire à vaisselle. Régulier $65.00 pour........ **$35.75**
Chaises berceuses. Régulier $2.25 pour **$1.00**

TABLES DE BIBLIOTHEQUE

Chêne mission, un tiroir. Régulier $19.50 pour........ **$10.00**
Chêne mission, un tiroir, casiers de revues. Régulier $30 pour........ **$15.00**
Chêne fumé, un tiroir. Régulier $22.00 pour........ **$11.00**
Chêne fumé, un tiroir, casier de revues. Régulier $21.00 pour........ **$10.00**
Chêne mission, grand tiroir, montants massifs. Rég. $32 pour........ **$16.00**
Genre anglais, un tiroir. Rég. $15 pour.. **$7.50**
Chêne mission, un tiroir et casiers. Rég. $25.00 pour........ **$12.50**
Table de bureau, en chêne solide. Rég. $18.00 pour........ **$9.00**

LITS

Lits de cuivre, garniture perle, 4 pieds. Rég. $53 pour........ **$28.00**
Grand lit de cuivre, 4.6, fini satin, montants d'une pièce. Reg. $65 pour...... **$35.00**
Grand lit de cuivre 4.6, fini satin. Rég. $38 pour........ **$17.50**
Grand lit de cuivre 4.6, fini satin. Rég. $27 pour........ **$14.50**
Cuivre laqué blanc. Rég. $35 pour.... **$17.50**
Grand lit laqué blanc, 4.6, montants...... carrés. Rég. $25.00 pour........ **$12.50**
Grand lit laqué blanc, 4.6, garnitures de cuivre, complet avec sommier. Régulier $14.50 pour........ **$7.50**
Laqué blanc, 3.6, garnitures cuivre, complet avec sommier. Rég. $13.50 pour... **$6.50**
Laqué blanc, garniture cuivre, 4 pieds Rég. $7.50........ **$3.75**
Laqué blanc uni, 4 pieds. Rég. $6.00 pour **$2.65**

SOFAS

Chêne doré, bourré en cuir pantasote. Rég. $24 pour........ **$14.00**
Chêne mission, bourré en cuir pantasote. Rég. $24 pour........ **$14.00**
Chêne fumé, bourré en cuir pantasote. Rég. $30 pour........ **$15.00**
Grand sofa, monture de chêne, bourré en velours. Rég. $32 pour........ **$15.00**
Sofa bourré en Wilton. Rég. $24 pour **$15.00**
Chêne mission, bourré en velours rouge. Rég. $24 pour........ **$14.00**

DIVANS

Pouvant servir de lit simple ou de siège. Chêne fumé, bourré en cuir solide. Rég. $50 pour........ **$25.00**
Chêne doré, bourré en imitation de cuir d'Espagne. Rég. $38 pour........ **$20.00**
Chêne mission, couvert en poil de chèvre. Rég. $38 pour........ **$19.00**

AMEUBLEMENT DE SALON

Trois pièces, causeuse, chaise berceuse et fauteuil en chêne solide gris argent, bourré en perse. Rég. $71.00........ **$38.00**

DESSUS PERFORES DE CHAISE

Régulier 30c pour........ **15c.**

FAUTEUILS BOURRES

Fauteuil de salon, chêne solide, fini gris argent, bourré en perse. Rég. $25 pour **$15.00**
Fauteuil de salon, chêne solide, fini gris argent, bourré en perse. Rég. $27.50 pour **$17**
Grand Fauteuil en chêne, bourré en cuir Rég. $21 pour........ **$12.00**
Grand Fauteuil en chêne fumé, bourré en cuir. Rég. $24........ **$12.00**
Grand Fauteuil en chêne fumé, siège en cuir. Rég. $17 pour........ **$8.00**
Grand Fauteuil en chêne fumé, bourré en cuir d'Espagne. Rég. $19.50...... **$10.00**
Fauteuil Morris, en chêne mission, coussin en cuir. Rég. $40 pour........ **$20.00**
Fauteuil en chêne doré, dossier haut, bourré en cuir. Rég. $22 pour........ **$11.75**
Chêne doré, siège en cuir. Rég. $20 pour **$10.00**
Chêne mission, bourré en imitation de cuir. Rég. $11 pour........ **$5.50**
Fauteuil de salon en acajou. Rég. $15 .. **7.50**

BALANCOIRES

Régulier $19.50 pour........ **$10.50**
Régulier $12.00 pour........ **$6.50**

Cadres d'images, moulures, moitié prix

TABLES

Table de salon, chêne solide, fini gris argent. Rég. $17 pour........ **$8.50**
Plateau à l'avenant, dessus en verre. Rég. $8.00 pour........ **$4.00**
En acajou solide, sculpté à la main. Rég. $52.00 pour........ **$25.00**
Table à thé en acajou. Rég. $15 pour.. **$8.00**
Table de salon, chêne doré d'un quart. Rég. $13.50 pour........ **$6.75**
Chêne doré d'un quart, sculpté à la main. Rég. $14.00 pour........ **$7.50**
Chêne doré. Rég. $6.50 pour........ **$3.90**
Table pliante en chêne mission fumé ou doré. Rég. $11.00 pour........ **$5.50**
Table de nuit, chêne doré. Rég. $11.00 **$6.00**
Table de nuit, acajou. Rég. $6.00 pour.. **$3.50**
Tables de jeu pliantes, en chêne mission et fumé. Rég. $10.00 pour........ **$5.00**
Combinaison de casiers à musique et de table à thé, en acajou. Rég. $13.00 pour **$7.50**
Table en chêne mission. Rég. $15 pour.. **$8.00**

VOITURES D'ENFANTS

Régulier $13.75 pour........ **$8.50**

CASIERS A REVUES

Chêne doré. Rég. $11 pour........ **$5.75**
Chêne mission. Rég. $9.50 pour...... **$5.00**
Chêne mission. Rég. $6.00 pour........ **$3.00**

CHAISES DE SALLE A DINER

4 séries seulement, comprenant 5 chaises et 1 fauteuil, en chêne mission, sièges en cuir. Rég. $50.00 la série pour...... **$25.00**

TABLES ROULANTES DE SERVICE

Chêne mission. Rég. $16.00 pour.... **$8.00**
Chêne fumé. Rég. $18.00 pour........ **$9.00**

MEUBLES DE SALON

En acajou, devant et côté en verre, tablettes en verre, grand miroir au fond, petit sur le dessus grand miroir à l'intérieur. Rég. $39 pour........ **$20.00**
En acajou, combinaison d'étagère à porcelaine et à bibelots, devant en verre oval, tablettes en verre, grand miroir au fond et sur le dessus. Rég. $36 pour...... **$19.00**
En acajou, combinaison d'étagère à porcelaine et bibelots et casier à musique. Rég. $39 pour........ **$19.50**
En acajou, combinaison d'armoire à porcelaine et de casier à musique. Rég. $21 **$11.50**

COLLE SECHE ADHESIVE

Régulier 25c. à 2 pour........ **25c**

SUPPORT D'HABIT

Régulier 25c. chaque 2 pour........ **25c**

MEUBLES DE VESTIBULE

En surface de chêne. Rég. $23 pour.... **$11.00**
En chêne mission, grande glace et porte parapluie. Rég. $25.00 pour........ **$12.50**
Genre anglais, porte-parapluie et miroir. Rég. $14.00 pour........ **$6.75**

BIBLIOTHEQUES

Chêne fumé, 4 tablettes. Rég. $14.00 pour........ **$8.50**
En chêne, 4 tablettes. Rég. $14.00 pour **$8.00**
Sept sections seulement de bibliothèque désassorties, chêne mission et doré, au-dessous du prix coûtant

SIEGES DE VESTIBULE

Chêne doré. Rég. $10.00 pour........ **$5.00**
Chêne mission. Rég. $7.00 pour........ **$4.00**

MIROIRS ET PORTE-CHAPEAUX DE VESTIBULE

Chêne mission et fumé. Rég. $12.00 .. **$6.90**
Chêne mission et fumé, meuble plus petit. Rég. $9.00........ **$4.25**

PORTE-PARAPLUIES

Chêne mission. Rég. $8.00........ **$4.00**
Avec crochet de cuivre. Rég. $9.75.... **$5.00**

JARDINIERES

Chêne fumé, suspension en cuivre. Rég. $14.00 pour........ **$7.00**
Chêne mission, haut piedestal. Rég. $8.. **$4.00**
Chêne mission, montant massif, Rég. $6.00 pour........ **$3.00**
Petites jardinières, chêne mission. Rég. $3.50 pour........ **$1.90**

ETAGERES A VAISSELLE

Chêne mission, double grandeur. Rég. $7.00 pour........ **$3.50**
Chêne mission, plus petite. Rég. $4.00 pour........ **$1.75**
Chêne mission, simple. Rég. $2.00 pour.. **90c.**

Vente d'images moitié prix

AMEUBLEMENT DE VERANDA

Fauteuil et chaise berceuse, couleur herbe marine. Rég. $9 pièce, pour...... **$4.50**
Chaise d'enfant. Rég. $4 pour........ **$1.75**
Fauteuil rustique, dossier haut. Rég. $7.50 pour........ **$4.00**
Berceuse rustique, dossier haut. Rég. $4.00 pour........ **$2.50**
Chaise rustique, simple. Rég. $4 pour.. **$2.50**
Grande berceuse rustique, dossier haut. Rég. $9.00 pour........ **$5.00**
Table rustique. Rég. $8.00 pour........ **$4.50**
Berceuse véranda, chêne solide. Rég. $7.25 pour........ **$3.50**
Chaise de véranda, chêne solide. Rég. $7 **3.25**

CHAISES DE CAMP

Chaises pliantes. Rég. $1.00 pour........ **60c**

SECHOIRS A RIDEAUX

Régulier $2.50 pour........ **$1.75**

FOURNITURES DE BUREAU

Casier à filières
Casiers à documents
Index pour cartes.
Bureaux.
Bureaux de dactylographes
Chaises de bureau.
Au prix de la manufacture.

ARMOIRE A MEDECINES

Surface de chêne, porte double. Rég. $7.00 pour........ **$4.00**

ECRANS

Chêne mission, 4 sections, couverts en burlap. Rég. $11.50 pour........ **$6.00**
Chêne fumé, 3 sections, couvert en burlap. Rég. $10.00 pour........ **$5.50**

The MacLEOD CO. LTD